



**BNP PARIBAS**

**ASSEMBLEE  
GENERALE**

**24 mai 2018**

---

## QUESTIONS ECRITES POSEES PAR M. ELMAN ROSANIA, ACTIONNAIRE INDIVIDUEL

### 1<sup>ère</sup> question :

Comme cela a été déjà fait dans les séances des assemblées des actionnaires de BNP Paribas au cours du 23 mai 2017 à Paris, de la Deutsche Bank AG le 19 mai 2016 à Francfort (Allemagne), de la UBS le 10 mai 2016 à Bale (Suisse) et des banques italiennes Unicredit à Rome, Intesasanpaolo à Turin et Ubi Banca à Bergame, je conteste et j'objecte dans le bilan 2017 en cours d'examen de BNP Paribas l'absence d'une comptabilisation correcte de l'argent virtuel-scriptural que BNP Paribas a créé avec des cliques électroniques jusqu'au 31 décembre 2017, y compris les «prêts et créances sur la clientèle» pour 727,65 milliards d'euros dans le groupe BNP Paribas (indiqués à la page 142 du bilan consolidé dans le texte actuel "Document de Référence et rapport financier annuel 2017" se trouvant sur le site [www.bnpparibas.com](http://www.bnpparibas.com)) et y compris les «opérations avec la clientèle» pour 434,01 milliard d'euros au sein de la banque mère (mentionnés à l'autre page 441).

Et, conformément aux réglementations françaises en vigueur, je demande d'apporter les relatives modifications au bilan ainsi que l'attribution de toutes les primes pour retrouvé/découvert ledit argent scriptural et cela cependant sous n'importe quelle forme d'argent scriptural pas encore comptabilisé par BNP Paribas.

Je rappelle aux hauts cadres de ne pas avoir eu de réponse à l'Assemblée Générale de BNP Paribas du 23 mai 2017 à Paris, ni même par la suite, malgré l'engagement pris par le Président Jean Lemierre, comme indiqué dans le procès-verbal de la réunion : «A la demande expresse d'un actionnaire italien, Jean Lemierre précise que les questions posées par cet actionnaire figureront en annexe au présent procès-verbal ainsi qu'il a été demandé. La première question qui porte sur le mode de comptabilisation de certaines opérations (argent virtuel scriptural) dans les états financiers 2016, Jean Lemierre précise qu'une réponse écrite sera apportée ultérieurement à l'actionnaire ...».

### Réponse du Conseil d'administration :

Le Conseil attire votre attention sur le fait que les trois Commissaires aux comptes de la société ont émis une opinion sans réserve sur les comptes relatifs à l'exercice 2017, comme ils l'ont d'ailleurs aussi fait pour ceux des exercices antérieurs. Ces comptes reflètent bien évidemment les opérations réalisées sous forme physique (espèces, chèques, etc...), mais aussi celles qui résultent de transactions électroniques.

BNP Paribas est favorable à la dématérialisation croissante des mouvements financiers et de tous les types de transactions ; comme indiqué dans son dernier Plan de Développement 2017-2020, la Banque encourage le développement de ce processus, gage de rapidité et de fiabilité accrues comme de réduction des coûts et des impacts environnementaux.

Enfin, et comme indiqué dans le procès-verbal de notre Assemblée Générale 2017, je vous précise que le texte de votre intervention figure bien sur notre site Internet « [invest.bnpparibas.com](http://invest.bnpparibas.com) », dans la partie « Documents de l'Assemblée Générale du 23 mai 2017 ».

## **2<sup>ème</sup> question :**

En faisant référence au cas du journaliste français Denis Robert (cité aussi dans le film «L'Enquête» sorti dans les salles françaises l'année dernière, en 2015), je souhaiterais avoir des informations de la part des hauts cadres et des dirigeants de BNP Paribas et de ses filiales au sujet des comptes courants :

- n.6-11258 au nom de BNP Paribas Luxembourg avec référence à Luxembourg;
- n.6-20491 au nom de BNP Paribas Private BK SA avec référence à Geneve (Suisse);
- n.6-20846 au nom de BNP Paribas avec référence à Buenos Aires (Argentine);
- n.6-22471 au nom de BNP Paribas avec référence à Manama (Bahrein);
- n.6-50172 au nom de BNP Paribas Hong Kong Branch avec référence à Hong Kong (Chine);
- n.6-57376 au nom de BNP Paribas SA - Panama Branch avec référence à Panama (et sous réserve d'en indiquer d'autres).

## **Réponse du Conseil d'administration :**

La Banque ne travaille que dans des Etats et territoires qui satisfont parfaitement aux obligations en matière de transparence définies par le G20 depuis 2009, et dans lesquels le Groupe est implanté pour des raisons économiques, et non fiscales.

Ainsi au Luxembourg, le Groupe compte plus de 3 400 salariés et est la première banque en ce qui concerne la clientèle professionnelle et les PME. Le taux de l'impôt sur les sociétés était de 27% en 2017 et les autorités fiscales pratiquent l'échange automatique d'informations.

De même Hong Kong pour l'Asie et Bahrain pour le Moyen-Orient sont des centres commerciaux où la présence du Groupe est liée à la nécessité de servir les besoins des grands clients, notamment les entreprises européennes exportatrices.

Au Panama, la succursale de BNPP SA n'est plus en activité depuis 2010 (liquidation dans l'attente de l'aval du régulateur local), et la présence de la Banque en Argentine est essentiellement le fait de sa filiale de crédit à la consommation.

En ce qui concerne les activités de banque privée internationale, que le Groupe conduit notamment en Suisse, BNP Paribas va au-delà de ses obligations légales :

- les clients non-résidents de la banque privée doivent attester être en conformité avec leurs obligations fiscales dans leur Etat de résidence en ce qui concerne les actifs déposés auprès de BNP Paribas ; à défaut, il est mis fin à la relation ;
- cette attestation est corroborée par une analyse rigoureuse des indices de non-conformité potentielle (conditions d'adressage du courrier,...) ;
- la banque privée internationale a pour politique de ne pas entrer en relation avec des sociétés dont les bénéficiaires économiques sont des résidents fiscaux d'Etats ou territoires considérés comme non coopératifs.

### **3<sup>ème</sup> question :**

Je demande aux hauts cadres et aux dirigeants de BNP Paribas, pour des raisons de facilité, de rédiger également dans les textes des bilans d'entreprise et du consolidé du groupe un tableau/schéma de synthèse des dernières six années de gestion - composé de deux pages seulement - comme celui qui a été rédigé pour la banque italienne Unicredit pour le groupe minoritaire de l'ex Banque Mediterranea du Midi de l'Italie auquel j'appartiens (forcé de fusionner en 2000 dans la Banca di Roma/Capitalia et en 2007 en Unicredit, laquelle en ce moment est guidé par le français Jean-Pierre Mustier); et le même tableau/schéma qui a été annexé à l'hebdomadaire italien "Controsenso Basilicata" le 9 mai 2015 (aux pages 18/19) dans l'article « *I Lucani sulla catastrofe all'Unicredit* / Les Lucarnes sur la catastrophe à l'Unicredit».

### **Réponse du Conseil d'administration :**

BNP Paribas est attaché à présenter ses états financiers complets pour que le marché puisse procéder de manière cohérente à l'analyse des évolutions de la Banque. En outre :

- cette présentation fait l'objet d'une réglementation stricte,
- les contenus publiés sont audités et certifiés, ce qui n'est pas le cas des informations que vous pouvez trouver dans des supports autres que ceux de sociétés cotées.

Ceci dit, vous aurez observé que les chiffres-clés au début du Document de Référence vous sont communiqués sous forme consolidée pour les cinq dernières années, et que l'avis de convocation à notre Assemblée Générale vous fournit des indications, sur base sociale (BNP Paribas SA) sur la même période allant de 2013 à 2017.